

Le Commissaire de zone de Kadutu condamné à 12 mois de SPP

12 mois de servitude pénale principale et 50.800 Z de dommages-intérêts payables au citoyen Kaboyi Mubanza dans un délai de 4 mois, telles sont les peines que le tribunal de grande instance de Bukavu que présidait, le juge Shama, a infligé, le 13 mars dernier, au citoyen Kalumuna Heshima, commissaire de zone urbaine de Kadutu. Il est reproché à ce dernier et à son complice Okito, ancien inspecteur du marché de Kadutu, l'infraction de détournement des biens saisis notamment plusieurs tonnes de cossettes de manioc appartenant au citoyen Kaboyi, commerçant.

En effet, à partir du mois d'août 1984, une crise des denrées alimentaires a été manifestement constatée sur les marchés de la ville de Bukavu à cause de la sécheresse qui frappait, en son temps, certaines zones de production du Kivu montagneux. Pour lutter contre la famine qui menaçait tous les Bukaviens, l'autorité urbaine, appuyée par celle de la région, prit une série de mesures pour sauver la population qui était pénalisée par un groupe d'affairistes de Bukavu. Et les commissaires des trois zones urbaines (Kadutu, Ibanda et Bagira) avec les agents des affaires

économiques furent chargés de mettre en application ces mesures qui étaient d'une rigueur salubre et révolutionnaire pour la population.

C'est dans la mise en application de ces mesures que le citoyen Kalumuna, assisté de l'inspecteur de marché Okito, saisit plusieurs sacs de cossettes de manioc stockés dans le dépôt de la citoyenne Kaboyi. Devant le tribunal, le commissaire de zone a soutenu que les établissements Kaboyi s'apprêtaient déjà à vendre ces cossettes de manioc à des prix exorbitants contraires à ceux fixés par l'autorité urbaine.

Ainsi après la saisie, il vendit publiquement ces cossettes pour remettre les recettes au citoyen Kaboyi. Chose qui provoqua le courroux de ce dernier: la vente publique ne lui ayant pas rapporté les intérêts escomptés.

Ainsi, devant le tribunal où il a été se plaindre, le citoyen Kaboyi a eu gain de cause. Outre la condamnation du commissaire de zone de Kadutu, le tribunal a aussi condamné le citoyen Okito à 6 mois de SPP et au paiement de 8.000 zaïres des D.I.

au profit du citoyen boyi dans un délai de 4 mois.

Notons enfin que le citoyen Kalumuna Heshima est à sa seconde condamnation dans l'exercice de ses fonctions par le tribunal de grande instance de Bukavu. La dernière qui date de 1983 le condamna à 6 mois de SPP avec sursis au moment où il empêchait la construction anarchique perpétrée par un affairiste sur un dépôt public à Buholo V.

KASSA MALONGA.-

La journée internationale de la femme fêtée avec faste au Kivu.

Après les conférences qui ont été tenues le 8 et 9 mars derniers au centre du MPR/Kadutu, une série d'expositions à caractère international a clôturé les manifestations de la journée de la femme au Kivu.

Toutes les catégories des femmes y étaient représentées par leurs associations respectives, qui, chacune, à travers ses oeuvres, a fait preuve de ses activités.

Cette exposition a servi au public, non seulement de distraction, mais aussi d'une certaine information et formation sur la couture, l'art culinaire et les moyens pour alléger différentes tâches des mamans.

Notons qu'auparavant, dans le même cadre, trois journées ont été consacrées, sous la présidence de Mama Bachu, aux réflexions sur l'impact des actions de la Condition féminine sur la maman du Kivu.

De 4 commissions formées respectivement juridico-administrative, socio-sanitaire, socio-économique et socio-culturelle, s'est dégagée une série de résolutions sur les conditions de vie de la femme dans la société et sa participation totale au développement du pays.

LE BUPROF/KIVU EN ACTIVITES

Par ailleurs, l'épouse du Président régional du MPR, maman Mwando Museng Rov, a inauguré le lundi 25 mars dernier le centre du Buprof/Kivu en présence des citoyennes Mwadi Mwamba,

Bachu Bahati, du citoyen Muamba Katanga et de monsieur Gleen Lesack, respectivement, présidente nationale du Buprof, secrétaire régional à la Condition féminine, secrétaire régional de l'UNTZA et directeur du centre afro-américain du travail.

Après le mot de bienvenue du citoyen Muamba Katanga qui a remercié tous ceux de loin ou de près ont contribué à l'érection de ce centre, maman Mwadi a révélé à son tour que ce centre est le second à être inauguré officiellement après celui de Kinshasa. Monsieur Gleen, quant à lui, avait déjà remis il y a un an un lit de consultation, un microscope et un stérilisateur au Buprof. Ce centre multidisciplinaire comprend un dispensaire pour les soins de santé obstétricaux et primaires, une crèche et un atelier de couture pendant qu'un jardin d'enfants y fonctionne tous les samedis de 14 h à 16h.

Prenant la parole, l'épouse du Gouverneur s'est réjoui de voir le dynamisme du Buprof/Kivu à travers les mamans travailleuses avant d'émettre le voeu de voir de tels centres s'ouvrir aussi dans les chefs-lieux des sous-régions rurales. Elle a annoncé pour la circonstance que répondant à leurs doléances, elle a, avec le concours des autorités, trouvé un local où le centre pourra fonctionner sans frais.

Bujiriri Mwangaza.

Le comité provisoire de l'AJPfZ présente ses félicitations au président national de l'UPZA

Conduit par maman Byamungu, le comité provisoire de l'Association des journalistes de la presse féminine-section du Kivu a été reçu le 23 mars dernier au bureau du journal "Jua" par le Président national de l'UPZA, le

citoyen Mutiri wa Bashara en vue de lui présenter ses félicitations pour son élévation à la présidence de l'UPZA.

A cette occasion, le comité provisoire a transmis ses remerciements au comité direc-

teur de l'UPZA qui de sa 3^e réunion a admis l'Association des journalistes de la presse féminine du

Ce geste d'encouragement posé par le directeur permet au comité provisoire de redynamiser ses activités en région.

A son tour, le Président de l'UPZA a remercié le comité provisoire comme il l'avait fait à Kinshasa, et continuera à encourager sa 2^e fille l'Association des journalistes pour que le meilleur fonctionnement de l'association des femmes journalistes contribue à augmenter la capacité d'action de l'Union de la presse Zaïre et participe à la promotion de la presse zaïroise.

Le citoyen Mutiri a promis personnellement au comité provisoire toute aide nécessaire pour rendre efficace le fonctionnement de la section du Kivu.

Bujiriri Mwangaza

Le SiKash réhabilite le tronçon routier Bralima - Mushekere

Initiées par le syndicat d'initiative de Kashasha (SIKASH), les travaux de la réhabilitation du tronçon routier Bralima-Mushekere débutent aujourd'hui samedi 6 avril 1985. Ceux-ci constituent ainsi la première phase du désenclavement du vaste quartier Kasha. Une contrée mi-urbaine ou mi-rurale. Peuplée de quelques 35.000 âmes sur plus du quart de l'étendue de la ville de Bukavu.

Pour ce faire, le président Chimanuka Ntagaya Ngabo du SIKASH nous a confié que le citoyen Mwando Nsimba, président régional du MPR et Gouverneur du Kivu lui a offert un don de 50.000 zaïres avec un lot de matériel de cantonnement comprenant des coupe-coupe, machettes et bêches.

C'est ainsi que les habitants de Kashasha se mettront sur la brèche aujourd'hui grâce à leur "salongo" manuel en attendant l'aboutissement des démarches auprès de l'office des routes et de la direction régionale des voiries urbaines

pour les interventions mécaniques. L'hôtel de ville et la zone urbaine de Bagira ont promis également leurs contributions.

Après l'érection de deux centres de santé à Kashero et Buholo-Mulwa ainsi que l'aménagement d'une douzaine de sources ainsi que la récente adduction d'eau potable inaugurée le 2 mars dernier à Mushekere-Kanina par le Président régional du MPR et gouverneur de région, le SIKASH compte achever avant la fin de cette année d'autres raccordements semblables à Chikera-Mulambula pour lesquels l'UNICEF a déjà marqué son accord de financement partiel et en 1986 ceux de Chabarhabe-Kanoshe et Mulwa-Chiriri.

Dans un second tour, le syndicat du président Chimanuka dirigera ses actions de développement vers l'élevage de la volaille, les étangs piscicoles et les arbres fruitiers.

MALEKERA Bahati

